



Demande d'acte de naissance, mariage, décès

La mairie délivre uniquement les actes dont les événements ont eu lieu à Eragny-sur-Oise (naissance, mariage, décès). Pour les autres communes de France, veuillez vous adresser à leur mairie.

Les demandes d'actes des Français dont les événements sont survenus à l'étranger, doivent être adressées au [Service central de l'état civil du Ministère des Affaires étrangères](#).

Indique un champ requis

<p>Lieu et date de l'événement</p> <p>Lieu de l'événement <input type="text" value="Eragny-sur-Oise"/></p> <p>Date de l'événement <input type="text"/></p> <p>Cette date correspond à la date de naissance, mariage ou décès.</p>
<p>Personne concernée</p> <p>Sexe</p> <p><input type="radio"/> Homme</p> <p><input type="radio"/> Femme</p> <p><input type="radio"/> Non connu</p> <p>Nom de naissance <input type="text"/></p> <p>Nom marital <input type="text"/></p> <p>Prénom(s) <input type="text"/></p>
<p>Acte demandé?</p> <p>Que demander ? Une copie intégrale est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises. Un extrait avec filiation regroupe l'identité de la personne concernée, les mentions concernant sa situation familiale (mariage, divorce, décès, autre) et les noms et prénoms de ses parents. Un extrait plurilingue est un extrait d'acte d'état civil traduit en plusieurs langues et justifie votre état civil à l'étranger. Un extrait sans filiation peut être délivré sans justification.</p> <p>Nature de l'acte</p> <p><input type="radio"/> Acte de naissance</p> <p><input type="radio"/> Acte de naissance sans filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte de mariage</p> <p><input type="radio"/> Acte de mariage sans filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte de décès</p> <p>Type d'acte</p> <p><input type="radio"/> Copie intégrale</p> <p><input type="radio"/> Extrait avec filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte plurilingue</p> <p>Nombre d'exemplaire(s)</p> <p><input type="radio"/> 1</p> <p><input type="radio"/> 2</p> <p><input type="radio"/> 3</p> <p>Parents</p> <p>Nom du père <input type="text"/></p> <p>Indiquez "Inconnu" si la personne concernée n'a pas été reconnue.</p> <p>Prénom du père <input type="text"/></p> <p>Nom de naissance de la mère <input type="text"/></p> <p>Prénom de la mère <input type="text"/></p> <p>Conjoint</p> <p>Nom du conjoint <input type="text"/></p> <p>Prénom du conjoint <input type="text"/></p>

Nom du père du conjoint
Prénom du père du conjoint
Nom de la mère du conjoint
Prénom de la mère du conjoint

Vos coordonnées?

Nom
Prénom
Organisme
Si vous effectuez une demande au titre d'une entité publique, organisation privée, association, autre, veuillez préciser l'intitulé de l'organisme.
Courriel
Téléphone
Indiquer un numéro où vous êtes joignable dans la journée : portable, bureau
Adresse
Complément d'adresse
Code postal
Ville
Pays

Vous êtes

?

Vous êtes ? - Sélectionner -

Préciser

Seuls le titulaire majeur, les parents, grands-parents et organismes habilités (mairies, notaires, avocats...) peuvent demander la copie intégrale d'un acte de naissance et de mariage. Un extrait sans filiation peut être délivré à tout demandeur.

Pièce d'identité?

No file selected

2 fichiers au maximum.

Limité à 2 Mo.

Types autorisés : jpeg, jpg, png, pdf.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

[Consulter](#)

CAPTCHA

Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain afin d'éviter les soumissions de pourriel (spam) automatisées.

Liens utiles

[Copie d'acte de naissance, mariage, décès](#)

Contact

Contacter le service État civil :

Place Louis Don Marino

Horaires

Lundi, mardi, vendredi :

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

Mercredi, jeudi, samedi :

de 8h30 à 12h

Tel. 01 34 48 35 00